

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 avril 2019 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière - SEVREMONT

Présents :

Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme GIRAUD Chantal, M. GOMES Afonso, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. HUVELIN Michel, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, Mme LUMINEAU Aurélie, Mme MARIA Françoise, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PASQUEREAU Johann, M. PIGNON Joseph, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, M. SCHMUTZ Alain, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :

Mme AMIAUD Françoise donne pouvoir à M. MEUNIER Dominique, M. AUGER Hervé donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à M. TETAUD Francis, M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, M. HUFFETEAU Thomas donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, Mme JAUZELON Isabelle donne pouvoir à M. DENYSE Alain

Absent(s) :

Mme BOTTON Sandrine, Mme DUBIN Nathalie, M. FORTIN Didier, M. PAILLAT Jean-Noël, M. POUPLIN Michel, Mme PUAUD Sandrine, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, Mme ROLAIS Myriam

Excusé(s) :

Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, M. BROUSSEAU Frédéric, M. CHARBONNEAU Joël, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. HUFFETEAU Thomas, Mme JAUZELON Isabelle, Mme LUMET Anne-Claude, Mme PASCAL Sophie, M. RAPIN Dominique, Mme SACHOT Anne, Mme SOULARD Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUICHETEAU Magalie

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- *Résiliation du marché relatif au lot n°13 du marché relatif à la construction d'une pharmacie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 28 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - PRESENTATION DU SITE INTERNET DE SEVREMONT

3 - D01.04.2019 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - LOTISSEMENT LE VERGER

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est produite sur la présentation du compte de gestion du lotissement Le Verger, ce qui a modifié les résultats.

Il présente les résultats du compte de gestion 2018, transmis par le trésorier et retraçant les opérations du budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	71 939,97 €	Dépenses réalisées :	72 889,97 €
Recettes réalisées :	72 889,97 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	0 €	Déficit reporté 2017 :	- 950 €
Résultat de l'exercice :	950 €	Résultat de l'exercice :	- 73 839,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les résultats du compte de gestion du lotissement Le Verger 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. RIGAUDEAU Christian

4 - D02.04.2019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT LE VERGER

Conformément à l'article L-2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu son président de séance en la personne de Antoine HERITEAU.

Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est produite sur la présentation du compte administratif du lotissement Le Verger, ce qui a modifié les résultats.

Il présente le compte administratif de l'exercice 2018 pour le Lotissement le Verger retraçant les opérations du budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées :	71 939,97 €	Dépenses réalisées :	72 889,97 €
Recettes réalisées :	72 889,97 €	Recettes réalisées :	0 €
Déficit reporté 2017	0 €	Déficit reporté 2017 :	- 950 €
Résultat de l'exercice :	950 €	Résultat de l'exercice :	- 73 839,97 €

Bernard MARTINEAU, Maire de Sèvremont, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif du lotissement Le Verger de l'année 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. RIGAUDEAU Christian

5 - D03.04.2019 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 - LOTISSEMENT LE VERGER

Suite à la modification des résultats de l'exercice 2018 concernant le lotissement Le Verger, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budgets	Résultat de la section de fonctionnement en €	Besoin d'investissement			Affectation des résultats				
		Résultat de la section d'investissement en €	Solde des restes à réaliser en €	Total en €	D 002 (fct)	R 002 (fct)	D 001 (inv)	R 001 (inv)	R 1068 (inv)
Le Verger	950,00 €	- 73 839,97 €		- 73 839,97 €		950,00 €	- 73 839,97 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. RIGAUDEAU Christian

6 - D04.04.2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER)

Monsieur le Maire indique que suite à la modification de l'affectation des résultats pour le budget le Lotissement du Verger, une décision modificative s'avère nécessaire.

Il propose les écritures comptables suivantes :

Decision modificative				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
TOTAL 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
D-605-8 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	950,00 €	0,00 €	950,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	950,00 €	0,00 €	950,00 €
Total Général		1 900,00 €		1 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - D05.04.2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire indique que suite au transfert des résultats du budget assainissement vers la communauté de Communes du Pays de Pouzauges, une décision modificative s'avère nécessaire au budget principal.

Il présente les écritures comptables suivantes :

DECISION MODIFICATIVE 1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	336 552,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	336 552,00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	336 552,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	336 552,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	336 552,00 €	0,00 €	336 552,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	59 523,86 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	59 523,86 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 523,86 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 523,86 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	59 523,86 €	0,00 €	59 523,86 €
Total Général		396 075,86 €		396 075,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - D06.04.2019 - AVENANT AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE LOTISSEMENT " LE BESSEC "

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 5 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant le lotissement « Le Bessec » faisant passer le marché à 17 953,87 € HT.

Or le montant des travaux au stade avant-projet évalués à 216 600 € HT ne tenait pas compte de travaux supplémentaires demandés pour le permis d'aménager : muret de clôture (limite nord), muret de soutènement (limite ouest), reprise en sous œuvre du bâtiment (limite ouest). Ces travaux supplémentaires sont évalués à 9 800 € HT, ce qui fait passer le montant des travaux au stade avant-projet à 226 400 € HT.

Par conséquent, le montant de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant le lotissement « Le Bessec » doit être modifié. Il fait passer le marché de maîtrise d'œuvre à 18 494,72 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la

proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - D07.04.2019 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

Article 1er

Pour financer la construction d'une pharmacie, le conseil municipal contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, un emprunt d'un montant de 430 000 € au taux fixe de 1,32 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif du capital sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 19 ans.

Article 2

Monsieur le Maire de Sèvremont est autorisé à signer le contrat.

Article 3

Le conseil municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - D08.04.2019 - VOTE DES SUBVENTIONS 2019 - COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION

Corinne MOREAU soumet aux conseillers municipaux le tableau des orientations 2018 relatives aux subventions attribuées par la Commune aux différentes associations, établi par la commission « Vie associative, sport, animation ».

La commission a décidé de reconduire le principe d'un barème par licencié ou adhérent approuvé par la commission en 2018 afin de calculer pour chaque association, un montant de subvention équitable :
(La commission propose d'augmenter les tarifs de 2 % par rapport à 2018) :

- 10,20 € par licencié ou adhérent sèvremontain,
- 8,16 € par licencié ou adhérent sèvremontain des associations extérieures (quand il n'existe pas d'association équivalente dans la Commune).

Corinne MOREAU propose de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019

ASSOCIATIONS SEVREMONTAINES

	2019
ACPGCATM ST MICHEL	76
ACPGCATM LA FLOCELLIERE	100
Association de la maison de la vie rurale	816
Association la Boulite	408
Castelmurois Ambiance sportive	337
L'ECLUSE CLUB NATURE	203
CLUB DE PALETS LES CHATELIERS CHATEAUMUR	275

COMITE DES FETES-LA FLOCELLIERE	1730
COMITE DES FETES-LA POMMERAIE-SUR-SEVRE	1530
COMITE DES FETES-SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	1530
ECOLE DE DANSE DES CHATELLIERS-LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR	857
ECOLE DE MUSIQUE CASTEL-SPICEENNE	71
ENCA'DANSE LA FLOCELLIERE	286
ESBF-BASKET	490
FLOCHAMONT SUR SEVRE-FOOTBALL	3111
Harmonie Banda "SANS DEMI MESURE"-ECOLE DE MUSIQUE	2030
LES AMI.E.S DE FESTIMAJ	1632
PALET-CLUB DU MONT MERCURE	357
PATRIMOINE ET SAVOIRS DU BOCAGE	408
SOCIETE DE CHASSE-SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE	100
THE N'JOY	1500
USHB-UNION SPORTIVE DU HAUT BOCAGE-HANDBALL	184

Total 1 **18029**

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

	2019
Cyclisme région Pouzauges	212
Jeunes Sapeurs-pompiers Pouzauges	204
MDAV	100
Pac Twirling Pouzauges	147
APSPP Pouzauges	100
Pélican Gym des Epesses	465

Total 2 **1228**

TOTAL **19257**

Reste au budget 743

Concernant les associations des sentiers pédestres de La Flocellière et de La Pommeraie-sur-Sèvre, la commission propose les remboursements de frais suivants :

SENTIERS PEDESTRES FLOCEENS	436
SENTIERS PEDESTRES LA POM	229,15

Reste au budget 834,85

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions de la commission et d'approuver le versement de ces subventions.

Catherine LUMINEAU, Nicolas LANOUE, Hervé PUAU et Jean-Marc ROTURIER quittent la salle, en leur qualité de membre du bureau de certaines de ces associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - D09.04.2019 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur du personnel de la Commune de Sèvremont a été approuvé par le Conseil Municipal le 30 juin 2016.

Il précise que le point 19.2 Remboursement de frais kilométriques doit être mis à jour selon l'arrêté ministériel en date du 26 février 2019 de la manière suivante :

Puissance fiscale	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Ces nouveaux montants sont applicables à compter du 1^{er} mars 2019.

Par ailleurs, il précise qu'à la demande des élus du personnel, le point 17.4, article 17, Chapitre V du règlement intérieur est modifié comme suit :

« 17.4 - L'absence pour maladie ou accident devra, sauf cas de force majeure, être justifiée dans un délai de 48 heures par l'envoi à l'autorité territoriale d'un certificat médical indiquant la durée probable de l'absence. **L'agent avertira, dans la mesure du possible, l'autorité territoriale dans un délai de 3 heures suivant l'heure d'embauche prévue.** » (~~L'absence pour maladie ou accident doit être signalée à l'autorité territoriale dans un délai de 3 heures suivant l'heure d'embauche prévue.~~)

Ces modifications ont été soumises à l'avis du comité technique lors de sa réunion du 18 avril 2019.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D10.04.2019 - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique qu'une modification du tableau des effectifs est nécessaire. Il présente ces modifications et propose de les approuver :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein (service comptabilité),
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein (service technique / RH),
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein/ suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps plein (à compter du 1^{er} juin 2019),
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet/ suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (à compter du 1^{er} juillet 2019),
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet/ suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (à compter du 1^{er} juillet 2019).

Il précise que ces modifications ont été soumises au comité technique lors de sa réunion du 18 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D11.04.2019 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Monsieur le Maire indique que le règlement de formation de la Commune de Sèvremont a été approuvé par le Conseil Municipal le 8 février 2018.

Il propose de mettre à jour l'annexe 10 du règlement de formation conformément à l'arrêté ministériel du 26 février 2019. Cette annexe fixe les indemnités en vigueur pour les frais kilométriques et les frais de mission des agents.

Cette modification a été soumise à l'avis du comité technique lors de sa réunion du 18 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D12.04.2019 - MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire indique que l'agent de prévention sur la collectivité de SEVREMONT a proposé la mise en place d'un registre de santé et sécurité au travail.

Ce registre a pour objectif de signaler tout dysfonctionnement concernant les locaux, les véhicules, les équipements de protection, l'hygiène. Ce registre ouvert à l'ensemble du personnel doit répertorier les anomalies mais également soumettre des propositions d'amélioration, des solutions.

Il s'agit avant tout d'un outil de communication en matière d'hygiène et de sécurité.

Cet outil a reçu un avis favorable de la commission ressources humaines le 10 avril 2019 et a été soumis au CHSCT le 18 avril 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver sa mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D13.04.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES NECESSAIRES AU LOTISSEMENT LE BESSEC (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de lotissement du Bessec sur la Commune déléguée de La Flocellière.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **55 646 € TTC**, avec une participation communale de **33 469 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Réseaux électriques dont	36 353 €	43 623 €	21 812 €
Basse tension	26 966 €	32 359 €	16 180 €
Branchements	9 387 €	11 264 €	5 632 €
Infrastructure d'éclairage public	1 829 €	2 195 €	1 829 €
Infrastructures téléphoniques	8 190 €	9 828 €	9 828 €
TOTAL	46 372 €	55 646 €	33 469 €

Monsieur le Maire propose d'approuver l'étude et de l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D14.04.2019 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT LES VERSENNES (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MICHEL MONT MERCURE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet mise en place de l'éclairage public sur le lotissement Les Versennes (Commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure).

Il précise que lors de la séance du 22 janvier 2019, le conseil municipal avait approuvé la pré-étude relative à la mise en place de cet éclairage public et prévoyant le versement d'une participation financière communale de 23 480 €.

Suite à cet accord, le SYDEV a transmis à la Commune l'étude définitive et la convention de travaux prévoyant un coût de **27 712 € TTC**, avec une participation communale de **23 093 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	23 093 €	27 712 €	23 093 €
TOTAL	23 093 €	27 712 €	23 093 €

Monsieur le Maire propose d'approuver l'étude et de l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D15.04.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PORCHE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

Monsieur le Maire rappelle que lors des séances des 19 juillet et 25 octobre 2018, le Conseil Municipal a voté le projet de restauration du porche de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur et les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Il précise que ce dossier pourrait l'objet d'une subvention auprès du conseil régional des Pays de La Loire.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 11 408,81 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé) : 1 140,88 € (10 %) ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire : 2 281,76 € (20 %)
- Conseil Régional des Pays de la Loire (20 %) : 2 281,76 € (20 %)
- Autofinancement : 5 704,41 € (70 %) ;
- Total : 11 408,81 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration du porche de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur,
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire et auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - D16.04.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE POUR LA RESTAURATION D'UN VITRAIL ET D'UNE ROSE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de restauration d'un vitrail et d'une rose de l'église de la commune déléguée de La Flocellière.

Il indique que ce projet estimé à 5 974,58 euros HT peut faire l'objet d'une subvention du conseil départemental de la Vendée à hauteur de 35 % du coût HT au titre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire.

Il présente le plan de financement du projet :

- Conseil départemental de la Vendée (35%) : 2 091,10 €
- Autofinancement (65 %) : 3 883,48 €
- Total (100 %) : 5 974,58 €

Il propose :

- D'approuver le projet de restauration d'un vitrail et d'une rose de l'église de la commune déléguée de La Flocellière,
- D'approuver le plan de financement,
- De l'autoriser à solliciter la subvention auprès du conseil départemental de la Vendée et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D17.04.2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU DONJON DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

Monsieur le Maire précise que le donjon de la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur nécessite des travaux d'entretien.

Il précise que ce dossier pourrait l'objet d'une subvention auprès du conseil régional des Pays de La Loire.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 13 998 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé) : 1 399,80 € (10 %);
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire : 2 799,60 € (20 %)
- Conseil Régional des Pays de la Loire : 2 799,60 € (20 %)
- Autofinancement : 6 999 € (50 %);
- Total : 13 998 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de travaux d'entretien du donjon de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur,
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire et auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - D18.04.2019 - RESILIATION DU MARCHE RELATIF AU LOT N° 13 DU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 5 mars 2019, le conseil municipal a attribué le lot n° 13 (chauffage rafraîchissement ventilation) à la société BLI pour un montant de 21 035,57 euros HT.

Or par mail du 12 avril 2019, la société BLI a annoncé qu'elle renonçait à ce marché.

Au vu de la situation, Monsieur le Maire propose de résilier le marché passé avec la société BLI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DIA**

Les Châtelliers-Châteaumur :

DÉCISION 009/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section C 854, appartenant à Vendée Logement Esh, d'une contenance de 05a 60ca

DÉCISION 010/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section C 1430 et 1621, appartenant à M. et Mme VIGNIER Gilbert et Françoise, d'une contenance de 03a 28ca

DÉCISION 046/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section C 433, 682, 1197 et 1214, appartenant à M. et Mme SICOT Jean et Thérèse, d'une contenance de 22a 07ca

La Flocellière :

DÉCISION 042/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles cadastrées section ZD 92, 43, 44 et 45, appartenant aux Consorts GUICHETEAU, d'une contenance totale de 00ha 33a 75ca

DÉCISION 043/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AE 348, appartenant à Mme Estelle CAILLAUD, d'une contenance de 01a 90ca

Saint-Michel-Mont-Mercure :

DÉCISION 040/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section ZT 266, appartenant à Mme et M. Peggy et Nicolas GABORIT, d'une contenance de 11a 15ca

DÉCISION 041/2019

Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle cadastrée section AB 665, appartenant à Mme et M. Mathilde et Sébastien CHAIX, d'une contenance de 03a 41ca

- **Concession de terrain cimetière communal :**

DÉCISION 038/2019

Concession de terrain 2019-02 – 30 années à compter du 4 mars 2019 – Cimetière de Saint-Michel-Mont-Mercure

DÉCISION 045/2019

Concession de terrain 2019-03 – renouvellement de 50 années à compter du 13 décembre 2017 – Cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre

DÉCISION 048/2019

Concession de terrain 2019-07 – 50 années à compter du 6 février 2019 – Cimetière de La Flocellière

Fait à SEVREMONT

Le Maire,

